

PARIS, le 14 mai 2003 n°145/D130

**REUNION DU BUREAU DU CNIS
DU 28 mars 2003**

Relevé de conclusions

PARTICIPANTS

Membres du Bureau

M. CHARPIN Jean-Michel
M. CHEVALLIER Patrice
M. DESCOLONGES Pierre-Marie
M. DUPORT Jean-Pierre
M. ENFRUN Bernard
M. ISNARD René
M. RENARD Yvonick
M. ROBINE Bruno
M. VINCENT François

Organisme représenté ou titre de présence

INSEE
APCM (*suppléant*)
Membre élu
Président du Bureau, vice-président du CNIS
Banque de France
Représentant le Commissaire au Plan
MEDEF
ACFCI
CFE-CGC

Autres participants

M. ABRAHAM Claude
M. CHRISTINE Marc
M. DESROSIERES Alain
M. DETAPE Yves
M. GLAUDE Michel
M. GODINOT Alain
M. HEBERT Michel
M. LE GLEAU Jean-Pierre
M. PUIG Jean-Pierre
M^{me} SAGLIETTI Carla
M. VASSILLE Laurent

Président du groupe de travail « Enquêtes au bord des routes »
INSEE, Co-rapporteur du groupe de travail « Enquêtes au bord des routes »
INSEE
INSEE
INSEE
INSEE, maître d'ouvrage du RRP
INSEE
INSEE, chef du département de la coordination statistique
Secrétaire général du CNIS
Secrétaire général adjoint du CNIS
Direction du tourisme, Co-rapporteur du groupe de travail « Enquêtes au bord des routes »

Membres du Bureau absents excusés

M.	BACHMAN Pierre	CGT
M.	BOMPARD Jean-Pierre	CFDT
M.	LAROSE André	CFTC
M.	LEFEBVRE Jean	CGT-FO
M.	NESPO Claude	CGPME
M.	PAILLARD Francis	APCM

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport du groupe de travail sur les « Enquêtes au bord des routes » (Claude Abraham, Marc Christine, Laurent Vassille)
 2. Point sur l'organisation des travaux sur le programme à moyen terme 2004-2008 (Carla Saglietti)
 3. Bilan du programme à moyen terme 1999-2003 (Alain Desrosières et Yves Detape)
 4. Expression par les membres du Bureau des besoins d'information statistique sur la période 2004-2008 : tour de table et discussion avec la participation de Michel Glaude et Michel Hébert
 5. Questions diverses
-

1. Présentation du rapport du groupe de travail sur les « Enquêtes au bord des routes » (Claude Abraham, Marc Christine, Laurent Vassille)

Le président du groupe de travail, Claude Abraham, accompagné des rapporteurs, Marc Christine et Laurent Vassille, a rappelé que le groupe était essentiellement composé de membres de l'administration du tourisme, des transports, de la Banque de France et des deux co-présidents de la formation « transports-tourisme ». Le groupe a fait un état des lieux détaillé des enquêtes existantes puis analysé les solutions de substitution sous l'angle de la pertinence (adéquation de l'objet de mesure aux concepts), de la qualité (nature et nombre de variables, précision), du coût et des délais de production. Les solutions alternatives pour répondre aux besoins du secteur des transports, du tourisme ou de la Banque de France sont différentes mais présentent une dégradation par rapport à l'existant sur l'un au moins de ces facteurs. Elles semblent cependant plus faciles à concevoir pour le secteur du tourisme. Les services d'Eurostat ont pour l'instant fourni peu d'information sur les solutions apportées par les autres pays européens confrontés à la même difficulté de poursuivre les enquêtes au bord des routes.

Dans ces conditions, le groupe de travail recommande aux directions concernées de poursuivre les travaux méthodologiques sur les solutions de substitution et de mettre en place sans tarder un programme d'expérimentation et d'évaluation, d'en tenir informé le Cnis et de poursuivre quand cela est possible les enquêtes au bord des routes afin de pouvoir valider les techniques de substitution.

Plusieurs membres du Bureau s'expriment ensuite pour encourager les travaux d'étude des méthodes de substitution ainsi que les travaux de comparaison internationale et de collaboration avec d'autres Instituts nationaux de statistique, excluant toute demande du Cnis en faveur d'un texte contraignant les forces de l'ordre à participer à ce type d'enquête.

2. Point sur l'organisation des travaux sur le programme à moyen terme 2004-2008

(Carla Saglietti)

Carla Saglietti rappelle que cette réunion du Bureau du Cnis va ouvrir la réflexion sur le programme à moyen terme 2004-2008. Celle-ci se poursuivra au cours de trois Rencontres sur le moyen terme qui permettront aux utilisateurs de la statistique publique d'exprimer leurs besoins : le 24 avril au Conseil économique et social sur les statistiques d'entreprise et les statistiques sociales, le 19 mai sur les statistiques financières et le 25 juin à Lyon sur les statistiques régionales et locales.

La réflexion se poursuivra ensuite dans les réunions de formations thématiques qui formuleront une première version des projets d'avis. Ces travaux seront alimentés par un bilan du moyen terme 1999-2003, une note sur les grandes orientations du programme 2004-2008 établie par chaque service producteur à partir de la concertation avec ses utilisateurs et une synthèse des besoins exprimés au cours des trois Rencontres.

Au cours de l'été, les services producteurs finaliseront leur programme à moyen terme en intégrant le résultat de cette concertation élargie. Ces programmes seront discutés à l'automne au cours de trois réunions inter-formations (statistiques sociales, statistiques d'entreprise, statistiques régionales et locales).

Enfin le rapport sur le programme à moyen terme 2004-2008 sera présenté au Bureau de novembre puis au Conseil lors de l'assemblée plénière de décembre par les rapporteurs du moyen terme, Alain Desrosières et Yves Detape.

3. Bilan du programme à moyen terme 1999-2003 (Alain Desrosières et Yves Detape)

Le bilan du programme à moyen terme 1999-2003 a été établi par Alain Desrosières et Yves Detape à la suite d'entretiens avec chaque rapporteur et président de formation. Il sera soumis lors de chaque réunion de formation à la validation des services producteurs et des utilisateurs.

Alain Desrosières revient d'abord sur le rôle du Cnis, lieu de confrontation des besoins d'information statistique avec l'offre mais également avec la question de la « charge » statistique. Avec le développement de la concertation européenne, cela s'est traduit par l'élaboration d'un langage commun en termes d'appréciation de la « qualité » selon 6 critères : précision, pertinence, actualité, comparabilité, cohérence, accessibilité.

Le bilan du programme écoulé montre que celui-ci s'est déroulé, pour les services producteurs de statistiques d'entreprise, dans le cadre d'une évolution importante de l'environnement de la statistique et de difficultés nouvelles.

L'environnement de la statistique a été marqué par l'importance croissante des règlements européens, par la nécessité de réduire les délais de production des indicateurs conjoncturels sur le modèle américain et celle d'alléger la charge statistique des entreprises. Ces contraintes ont mobilisé l'essentiel de l'énergie des services producteurs sur la période 1999-2003.

Par ailleurs, les services producteurs se sont heurtés à une complexification croissante du monde de l'entreprise et l'évolution programmée des normes comptables européennes. Alors que le plan comptable français avait bénéficié d'une proximité entre comptables et statisticiens, la norme IASB, proche du modèle américain, engendre beaucoup d'incertitude sur l'utilisation aisée des données comptables par les statisticiens.

Enfin, la France apparaît bien isolée en Europe pour revendiquer une nomenclature de synthèse nécessaire à une analyse « méso-économique » ; cela tient à la proximité entre statistiques et études, qui est une particularité française en Europe. De même, la tradition française de concertation au sein du Cnis, est l'héritière du mode de fonctionnement des Commissions du Plan, après la deuxième guerre mondiale.

Yves Detape fait ensuite un bilan relatif aux quatre formations « sociales » ainsi qu'aux formations « agriculture » et « environnement ».

Les statistiques sociales en France sont nombreuses, variées et le plus souvent de très bonne qualité si on les compare à celles des autres pays européens. Néanmoins, les exigences européennes pourraient affecter sensiblement les productions statistiques actuelles.

Dans le domaine de la démographie et des conditions de vie, le bilan de réalisation est satisfaisant, malgré quelques réorientations (inventaire communal vers répertoire des équipements, panel européen vers SILC, réforme limitée de la PCS). Les enquêtes « ménages » menées par l'INSEE sont particulièrement appréciées (ex : « sans domicile »).

La demande autour des problèmes de société reste forte : populations en difficulté ou vulnérables (illettrisme), discrimination (immigrés de la 2ème génération, immigration illégale, lycéens et étudiants salariés), retournement démographique (vieillesse, retraites, situation relative de la France en Europe), insécurité et violence, mobilité sociale et formation des élites (fuite des cerveaux).

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, toutes les opérations ont été réalisées. La demande tourne autour de l'évaluation du système éducatif, les besoins de données locales, le suivi de l'égalité d'accès aux services d'éducation et le suivi de la formation permanente.

Dans le domaine de l'emploi et des revenus, le bilan est également jugé satisfaisant. Par rapport au programme prévu, des collectes sur les emplois vacants et sur les difficultés de recrutement ont dû être ajoutées pour répondre aux demandes européennes. Une meilleure connaissance des patrimoines et des revenus non salariés, particulièrement les revenus sociaux, reste toujours d'actualité, malgré des publications de l'INSEE et de la DREES dans ces domaines entre 1999 et 2003.

La demande reste persistante pour une meilleure exploitation des sources administratives, une meilleure présentation des résultats, un meilleur suivi des qualifications et des compétences, et, dans la même logique, un suivi des trajectoires professionnelles.

Dans le domaine de la santé et de la protection sociale, la création de la DREES a changé la donne, le programme 1999-2003 ayant été préparé avant la mise en place de cette nouvelle direction. Les travaux ont répondu aux attentes du CNIS et les ont souvent dépassées, principalement dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques. Ainsi, le panel de sortants du RMI a été étendu à d'autres bénéficiaires d'aides publiques et les enquêtes auprès des usagers de l'hôpital constituent une nouveauté.

Cependant, restent à mettre en place des actions dans le domaine de l'aide sociale, domaine qui est d'une observation complexe du fait de la décentralisation des compétences dans ce domaine. En matière de santé, des dispositifs d'information sont nécessaires sur les actions de prévention et sur l'activité de la médecine libérale.

Dans le domaine de l'agriculture, le programme a été exécuté à l'exception de quelques enquêtes mineures sur des productions agricoles particulières (légumes par exemple) qui ont été décalées, pour certaines après 2003.

On voit apparaître des demandes nouvelles, plus orientées vers des problèmes sociaux et donc un peu différentes de celles que le SCEES traite habituellement. On peut noter les départs d'agriculteurs vers 40-45 ans, après un premier cycle d'investissement dans leur exploitation, et également la sécurité et la qualité alimentaire (agriculture biologique par exemple).

Dans le domaine de l'environnement, le bilan est plus difficile à établir de façon synthétique. L'IFEN conduit les recherches conceptuelles et méthodologiques, mais est dépendant de données qui sont fournies par des partenaires extérieurs. Si la collaboration avec des services statistiques (SCEES, INSEE, SESSI) fonctionne parfaitement, la collaboration avec les organismes n'ayant pas une fonction principale de production statistique est plus difficile : surveillance air, eau, installations classées,...

A travers les observations des présidents et des rapporteurs de formation, apparaît toute une série de questions transversales auxquelles le système statistique devra répondre au cours de la période 2004-2008 :

- la décentralisation et les « pseudopodes » de l'Etat,
- la demande croissante d'évaluation des politiques publiques mais également d'indicateurs sociaux ou environnementaux pour le suivi des entreprises, en plus des indicateurs économiques,
- la demande d'une diffusion « nuancée » mais « stable »,
- les contraintes européennes, avec un problème de dichotomie entre le besoin de données locales fines et celui de comparaisons internationales et la volonté des utilisateurs d'accéder aux informations d'Eurostat à un coût raisonnable,
- la possibilité pour les chercheurs en sciences sociales de disposer de suivis longitudinaux qui peut entrer en conflit avec la législation et la jurisprudence de la CNIL.

4. Expression par les membres du Bureau des besoins d'information statistique sur la période 2004-2008 (Michel Glaude et Michel Hébert)

M. Vincent évoque la difficulté de relier les statistiques européennes avec celles de l'OCDE, il souligne le besoin de comparaisons public/privé et de la production marchande ou non.

M. Chevallier exprime trois préoccupations. Concernant la connaissance des petites entreprises, le souci d'alléger la charge statistique implique un recours croissant aux sources administratives ; si cela convient pour les données démographiques, les délais de mise à disposition sont trop importants pour les données économiques. Or, la demande sera croissante avec la décentralisation et on peut craindre des initiatives régionales peu compatibles avec un souci de cohérence nationale. Enfin, le suivi de l'insertion des jeunes sera vital dans un contexte de fort renouvellement démographique.

M. Renard souhaite que le bilan du programme écoulé soit mieux isolé des perspectives futures. Il souligne que le Cnis est depuis longtemps à l'écoute des utilisateurs et craint que le cadre européen ne devienne un « carcan ». Il s'inquiète pour la subsidiarité territoriale du fait de la décentralisation et souhaite que la loi de 1951 soit renforcée pour éviter les effets négatifs sur la coordination statistique.

M. Descolonges exprime la préoccupation du CRIES selon laquelle la statistique doit aider les acteurs régionaux. Cela suppose la mise en place d'enquêtes régionales coordonnées permettant les comparaisons entre régions et également d'indicateurs permettant d'appréhender les ruptures au niveau local. Il note un besoin de statistiques locales sur l'appareil productif pour orienter les mesures et sur l'insertion des jeunes dans la vie active ; il fonde de grands espoirs sur l'analyse des flux de main d'œuvre grâce aux DADS. Autres domaines mal connus : les très petites entreprises, l'économie sociale, les professions libérales, l'emploi des handicapés dans les établissements non assujettis,...

M. Robine apprécie que le Bureau puisse s'exprimer autrement que dans les formations. Il note les besoins d'information statistique dans les domaines suivants :

- indicateurs TIC en distinguant la part d'emplois supplémentaires et leur pérennité,
- les relations avec les sous-traitants et donneurs d'ordre, les partenariats inter-entreprises pour les porteurs de projets,
- la désindustrialisation et la part des services à l'industrie dans l'industrie,
- les comptes des collectivités locales dans des délais rapides,
- les flux de transport (origine-destination, flux aériens,..),
- dans le domaine de l'environnement, les déchets électro-ménagers et informatiques,
- les statistiques régionales et locales qui sont insuffisantes et trop tardives.

Il s'interroge sur la convergence des enquêtes de conjoncture de l'Insee et de la Banque de France.

M. Bachman, qui n'a pu assister à la réunion du Bureau, a fait parvenir au secrétariat du Cnis les préoccupations exprimées par la CGT. Elles concernent :

- les modalités de réalisation du RRP pour les populations vulnérables et la confidentialité,
- la nécessité de disposer d'indicateurs localisés permettant une bonne connaissance de l'emploi, du sous-emploi (en équivalent temps complet) et des qualifications,
- les dangers que fait courir la norme IASB en matière de future comptabilité des groupes,
- la connaissance sociale de l'occupation du parc locatif qui doit devenir une préoccupation plus importante au sein de la formation « urbanisme, équipement, logement »,
- l'arbitrage entre qualité des statistiques conjoncturelles et délai de production.

M. Duport exprime ses préoccupations personnelles, de nature plutôt transversale :

- la question de la décentralisation et du transfert des compétences doivent être intégrés à la réflexion sur le moyen terme, (conséquence des transferts sur la production statistique, besoins nouveaux d'information). De même les conditions de la production statistique par les offices et autres institutions autonomes, devraient être analysés.
- dans le domaine des statistiques d'entreprise, l'introduction des nouvelles normes comptables sera difficile à intégrer. Il faudra expliquer les évolutions nécessaires,
- dans le domaine des conditions de vie, l'approche infracommunale sera très importante. Par ailleurs le fait que le département pourrait être le grand bénéficiaire de la décentralisation doit être intégré à la réflexion.

A l'issue de ce tour de table, Alain Desrosières, Yves Detape puis Michel Glaude et Michel Hébert ont fait part de leurs réactions.

Alain Desrosières souligne l'originalité française qui consiste à disposer d'une instance d'animation et de coordination des services statistiques régionaux déconcentrés. Il rappelle toutefois que des tensions existent pour disposer d'une maîtrise au plan local de l'expertise statistique (nombreux observatoires locaux).

M. Duport souligne qu'il serait important d'associer aux travaux du Cnis des responsables de services régionaux.

Michel Glaude précise que :

- le RRP sera une nouvelle source de données essentielle à l'analyse de l'emploi, du logement, des migrations ... dont nous n'avons pas encore perçu tous les bénéfices,
- la mise en production réglée de sources fiscales exhaustives permettra d'apprécier la richesse locale du point de vue du revenu fiscal,
- les DADS permettront en matière d'emploi un recensement annuel de tous les salariés du secteur privé et semi-public,
- le SSP a fait d'importants investissements pour améliorer la connaissance régionale et locale : fichiers locaux, connaissance locale de l'appareil productif (CLAP), estimations d'emploi localisées (ESTEL),... mais tous ces outils sont encore en période de montée en charge.

Il ajoute que, dans le domaine des systèmes d'information, il faudra à l'avenir conjuguer et croiser diverses sources : fichiers administratifs, enquêtes nationales et estimations locales, nomenclatures,... Cela est déjà mis en œuvre dans le domaine de la santé avec l'enquête HID.

Enfin, dans le domaine de l'insertion professionnelle, une articulation doit être trouvée entre les enquêtes de suivi national (CEREQ, DPD) et les enquêtes régionales (apprentissage). Tous ces outils doivent être exploités avant de mettre en place de nouveaux panels dont l'opportunité est incertaine.

En réponse à la question de M. Vincent, Yves Detape répond que la pertinence des comparaisons internationales varie selon le leader de la norme utilisée (nomenclature des maladies de l'OMS/médecins).

Sur la question de M. Chevallier relative à la mobilisation des sources administratives pour les petites entreprises, Michel Hébert précise que cela est difficile. Par exemple sur les 2,7 millions d'entreprises concernées dans SIREN, seules 1,7 millions font une déclaration de bénéfices fiscaux de type BIC, BNC, etc. et peuvent donc être appréhendées. De plus, les sources administratives nécessitent un lourd travail de mise en cohérence avec la statistique.

Par ailleurs, CLAP va répondre aux besoins d'information sur les petites entreprises au plan local.

Il précise que la France a le souci de faire respecter le principe de subsidiarité mais dans le cas des groupes, par exemple, la statistique doit être établie au niveau européen dans un souci de pertinence.

A la demande d'Eurostat, un indicateur précoce dans le commerce de détail est en cours de mise en place.

En matière de déchets, l'information pourra être mobilisée pour les déchets dangereux mais difficilement pour les autres.

En ce qui concerne les grandes orientations, pour les statistiques structurelles, des simplifications seront réalisées grâce à la mobilisation des sources administratives mais cela pose d'importants problèmes méthodologiques. En matière de cadre européen, une souplesse est nécessaire pour travailler avec les autres statisticiens européens mais cela est difficile pour les informations complexes (NTI, mondialisation,...). En ce qui concerne l'arrivée des normes comptables IASB, une réflexion a été menée pour compléter l'information de façon à retrouver les variables antérieures (plus-value,...), reste à la faire accepter par les autorités compétentes. Par ailleurs, le règlement européen laisse entrevoir la possibilité d'une coexistence de deux systèmes comptables. Il faut donc étudier comment récupérer l'information complémentaire. En ce qui concerne la complexification juridique des entreprises, des travaux importants ont été entrepris afin de mieux cerner la réalité économique des grands groupes.

En ce qui concerne les statistiques conjoncturelles, les conclusions qui ont été adoptées entre Eurostat et les Etats membres, à la fin de l'an dernier, doivent donner lieu à un nouveau règlement fin 2003 ou début 2004. Cela donne le panorama de ce que devraient être les évolutions au cours du prochain moyen terme, ce règlement devant être mis en oeuvre en 2005 et 2006, avec certaines possibilités de dérogations d'un à trois ans. Par ailleurs, un équilibre est nécessaire entre les indicateurs conjoncturels et la connaissance des marchés. Pour cela, il sera nécessaire de mieux mobiliser les statistiques de commerce extérieur.

Enfin, l'Europe est très ambitieuse en matière de connaissance des nouvelles technologies mais il semble préférable de procéder par annexes aux règlements existants plutôt que de concevoir de nouveaux règlements peu adaptés à une réalité mouvante.

Jean-Pierre Puig précise que Jean-François Royer participera au prochain Bureau à l'issue de la Rencontre sur les statistiques régionales et locales à Lyon. Au cours de cette Rencontre, un point sera fait sur les travaux d'un groupe de travail sur les conséquences statistiques de la décentralisation. Les préoccupations européennes seront présentes au cours de la Rencontre du 24 avril.

En réponse à M. Duport, il indique que les textes prévoient la participation au Conseil de représentants de services régionaux mais que ceux-ci n'ont pu être nommés.

Enfin, il indique, en réponse à M. Vincent qu'une information sera faite au Bureau sur les travaux des « City groups » à l'ONU.

En réponse à une question de M. Renard sur la diffusion d'information par la BCE, M. Enfrun précise que des investissements importants sont faits pour améliorer la qualité de l'information diffusée. Des informations homogènes seront diffusées sur les taux d'intérêt, un projet de construction d'une base de données européenne sur les opérations sur titres est en cours.

Jean-Michel Charpin remercie les membres du Bureau pour leurs contributions. Il exprime son souci que la nomenclature des formations du Cnis ne laisse échapper des domaines de réflexion nouveaux (insécurité). Il confirme que la pression européenne sera encore plus forte au cours du prochain moyen terme et rappelle qu'Eurostat a désormais la possibilité de publier des statistiques communautaires avant la publication des données nationales grâce à des estimations pour certains pays.

5. Questions diverses

- à la demande de M. Chevallier, Michel Hébert fait un point sur le projet de loi relatif aux mesures de simplification et de codification du droit.
Il précise que, parmi les objectifs, il s'agit de faciliter et rendre plus systématique l'utilisation à des fins statistiques de données d'origine administrative et d'en faciliter l'accès aux chercheurs ; à cette fin seront renforcés les rôles du comité du label et du comité du secret statistique.

- M. Duport propose ensuite au Bureau la nomination de M. Christian Avérous, chef de division à l'OCDE, en charge de l'évaluation des politiques environnementales, à la présidence de la formation environnement en remplacement de M. Cotten. Cette nomination est validée par le Bureau et prendra effet à partir du 1^{er} septembre 2003.
M. Duport précise que de nouvelles nominations seront proposées lors du prochain Bureau afin de remplacer les présidents dont les préoccupations professionnelles auraient évolué ou qui auraient cessé leurs activités et ce, dans un souci de légitimité vis à vis des formations.

*

* *

Destinataires :

*Les membres du Bureau du CNIS
Les membres du Conseil
Les présidents et rapporteurs des formations*